



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Agriculture

Question écrite n° 9974

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les négociations complémentaires à l'accord agricole de Bruxelles, négociations qui doivent se tenir prochainement à Genève. Celles-ci présentent un réel danger pour les intérêts des agriculteurs français et plus précisément pour ceux des producteurs méridionaux. En effet, en matière de fruits et légumes, le Chili et l'Argentine voudraient obtenir une baisse saisonnalisée des droits d'importation, comme les États-Unis l'ont d'ailleurs obtenu. Toute nouvelle concession se révélerait dramatique pour les producteurs français. Aussi, face à ces revendications inacceptables, il lui demande de lui faire savoir comment le Gouvernement entend faire preuve de la plus grande fermeté au cours des négociations complémentaires de Genève et quelle sera la position de la France sur ce point des discussions.

### Texte de la réponse

Le régime actuel des échanges avec les pays tiers est défini par le règlement du Conseil no 1035/72 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. Lors des discussions qui ont amené la commission à présenter l'offre communautaire au GATT, le Gouvernement s'est prononcé pour un système voisin du mécanisme du prix de référence. Ce dispositif figure dans la proposition finale de la commission sous forme du prélèvement d'un équivalent tarifaire, lorsque le prix des importations des produits concernés est inférieur à une valeur donnée. Pour la tomate, entre autres, la période d'application a été allongée à l'année entière. D'autre part, les pouvoirs publics sont intervenus en conseil des ministres européens pour que les services de la commission réalisent un inventaire des concessions déjà accordées à certains pays tiers, ainsi que l'évaluation de leur impact sur le marché communautaire, avant d'accorder toute nouvelle concession. La position des autorités françaises concerne en particulier les concessions supplémentaires demandées par le Mexique, l'Argentine et le Chili au cours des négociations complémentaires de Genève.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9974

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 91

**Réponse publiée le :** 2 mai 1994, page 2166